

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Arrêté n° 639 du

24 Septembre 2013

portant habilitation de masters ouverts au titre de l'année universitaire 2013 - 2014
à l'université des Sciences et de la Technologie Houari Boumediene

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,

- Vu la loi n°99-05 du 18 Dhou El Hidja 1419 correspondant au 4 avril 1999, modifiée et complétée, portant loi d'orientation sur l'enseignement supérieur,

- Vu le décret n°84-210 du 21 Dhou el Kaada 1404 correspondant au 18 août 1984, modifié et complété, relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'université des sciences et de la technologie Houari Boumediene,

- Vu le décret présidentiel n° 13-312 du 5 Dhou El Kaada 1434 correspondant au 11 septembre 2013, portant nomination des membres du Gouvernement,

- Vu le décret exécutif n°08-265 du 17 Chaâbane 1429 correspondant au 19 août 2008 portant régime des études en vue de l'obtention du diplôme de licence, du diplôme de master et du diplôme de doctorat,

- Vu le décret exécutif n°13-77 du 18 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 30 janvier 2013, fixant les attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,

- Vu l'arrêté n°129 du 4 juin 2005 portant création, composition, attributions et fonctionnement de la commission nationale d'habilitation,

- Vu le Procès Verbal de la réunion de la Commission Nationale d'Habilitation du 08 Juillet 2013.

ARRETE

Article 1^{er}: Sont habilités, au titre de l'année universitaire 2013 - 2014, les masters dispensés à l'université des sciences et de la technologie Houari Boumediene conformément à l'annexe du présent arrêté.

Art. 2 : Le Directeur Général des Enseignements et de la Formation Supérieurs et le Recteur de l'université des sciences et de la technologie Houari Boumediene sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.



Pait à Alger le : 24 Septembre 2013.

Le Ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche scientifique

Annexe : Habilitation de masters
Université des Sciences et de la Technologie Houari Boumediene
Année universitaire 2013 – 2014

Domaine	Filière	Spécialité	Type	
Sciences et Technologies	Génie civil	Travaux publics	A	
	Génie des Procédés	Génie de l'environnement	A	
		Génie des procédés industriels	A	
		Génie pharmaceutique	A	
	Génie mécanique	Raffinage et pétrochimie	A	
		Expertise contrôle et maintenabilité des matériaux	A	
		Mécanique de construction	A	
	Télécommunications	Technologie de fabrication mécanique	A	
		Systèmes intelligents de communication	A	
Sciences de la Matière	Chimie	Chimie théorique chimie informatique et spectroscopie	A	
	Physique	Matériaux et composants : matériaux diélectriques et semi conducteurs	A	
		Matériaux et composants : Métallurgie physique et ultrasons	A	
		Physique de la terre	A	
		Sécurité nucléaire	P	
Mathématiques et Informatique	Informatique	Architectures parallèles et calcul intensif	A	
	Mathématiques	Réseaux et systèmes distribués	A	
Sciences de la Nature et de la Vie	Sciences biologiques	Recherche opérationnelle-modèles et méthodes pour l'ingénierie et la recherche	A	
		Biosécurité et Bioéthique	A	
	Géographie et aménagement du territoire	Génie pharmacologique et Biochimique	A	
Sciences de la Terre et de l'Univers		Aménagement et urbanisme	A	
		Aménagement rural et développement durable	A	

